

Court File Number

(Name of court)
at
Court office address

Form 37D: Notice of Registration of Order

Applicant(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Respondent(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

TO THE (check appropriate box(es))
[] APPLICANT(S):
[] RESPONDENT(S):

The (name of the court)
at (place where court presides)

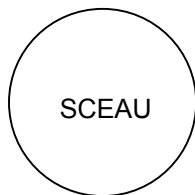
has asked the courts in Ontario to enforce
[] an order for the payment of support for dependants.
[] the support provisions of a written agreement between you and the other party.

This order or agreement has been registered with this Ontario court on (date of registration)
under the Interjurisdictional Support Orders Act 2002.

If you have reason to believe that:

- a) you did not have notice or a reasonable opportunity to be heard;
b) the order/agreement is contrary to public policy in Ontario; or
c) the court that made the order did not have jurisdiction to make it,

you may make a motion (Forms 14 and 14A) to have the registration set aside, but you must do so within 30 days after receiving this notice. You must mail notice of your own motion to the Ontario Interjurisdictional Support Orders Unit at: (address)



Numéro de dossier du greffe

_____ (Nom du tribunal)

situé(e) au _____ Adresse du greffe

Formule 37D : Avis d'enregistrement d'une ordonnance

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Intimé(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

- AUX :** (Cochez la ou les cases appropriée(s).) **AUX REQUÉRANT(E)S :**
 AUX INTIMÉ(E)S :

Le/la (nom du tribunal)

situé(e) au (lieu où siège le tribunal)

- a demandé aux tribunaux de l'Ontario d'exécuter une ordonnance alimentaire en faveur de personnes à charge.
 les dispositions relatives aux aliments d'un accord écrit conclu entre vous-même(s) et l'autre partie.

L'ordonnance ou l'accord a été enregistré(e) auprès de ce tribunal de l'Ontario le (date de l'enregistrement) en application de la Loi de 2002 sur les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque.

Si vous avez des raisons de croire selon le cas :

- a) que vous n'avez pas été avisé(e) ou que vous n'avez pas eu une possibilité raisonnable d'être entendu(e);
- b) que l'ordonnance ou l'accord est contraire à l'ordre public en Ontario;
- c) que le tribunal qui a rendu l'ordonnance n'avait pas compétence pour le faire,

vous pouvez présenter une motion (Formules 14 et 14A) en annulation de l'enregistrement, mais ce au plus tard 30 jours après avoir reçu le présent avis. Vous devez envoyer par la poste un avis de votre motion à l'Unité des ordonnances alimentaires d'exécution réciproque de l'Ontario située au : (adresse)

You may use any method of service set out in rule 6 of the *Family Law Rules* including mail, courier or fax.

If you choose not to challenge the registration, the order or agreement will be enforced against you as if it were an order of an Ontario court. You have the right at any time to apply for a change of this order or agreement if there has been a material change in circumstances since the making of the order or agreement.

Date of signature

Signature of registrar or clerk of the court

Vous pouvez effectuer la signification par n'importe laquelle des méthodes énoncées à la règle 6 des *Règles en matière de droit de la famille* y compris par la poste, par messagerie et par télécopie.

Si vous choisissez de ne pas contester l'enregistrement, l'ordonnance ou l'accord sera exécuté(e) contre vous comme s'il s'agissait d'une ordonnance d'un tribunal de l'Ontario. Vous avez le droit à n'importe quel moment de présenter une requête en modification de l'ordonnance ou de l'accord s'il y a eu un changement important de circonstances depuis que l'ordonnance a été rendue ou que l'accord a été conclu.

Date de la signature

Signature du greffier ou greffier du tribunal